

VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES
900, 12^E AVENUE
SAINT-LIN-LAURENTIDES (QUÉBEC) J5M 2W2



CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
REGISTRE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 772-2024

Le 2 avril 2024

RÈGLEMENT NUMÉRO 772-2024 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 745 200,00 \$ POUR LE RACHAT DE LA DETTE CONTRACTÉE SUR L'IMMEUBLE SIS SUR LE LOT NUMÉRO 5 370 724

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 772-2024 est de dix-sept mille cinq cent vingt-sept (17 527);

Le nombre requis de signatures de personnes habiles à voter pour la tenue d'un scrutin pour le règlement numéro 772-2024 est de mille sept cent soixante-quatre (1 764);

Le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement qui s'est enregistré les 26, 27 et 28 mars 2024, entre 9 heures et 19 heures, est de zéro;

En conséquence, ledit règlement numéro 772-2024 est réputé avoir reçu l'approbation des personnes habiles à voter;

Le résultat de la présente procédure d'enregistrement a été publié le 2 avril 2024 à 9 heures au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides et sur le site Internet de la Ville au www.saint-lin-laurentides.com sous l'onglet *Avis publics* dans les *Liens rapides*.

SIGNÉ à Saint-Lin-Laurentides,
ce 2 avril 2024.

Copie originale signée

Stéphanie Myre, greffière et
directrice de la conformité municipale